



⇒ Diffusion :

♦ à l'attention de l'ensemble des parents d'élèves de l'école publique Villecartier

Bazouges la Pérouse, le 11 Janvier 2023

## Mise en place du prélèvement automatique

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique pour vos factures de la restauration scolaire et garderie



### ↳ Comment ça marche ?

Le 08 de chaque mois, vous serez prélevés du montant figurant sur la facture que vous aurez préalablement reçue.

Pour bénéficier de ce nouveau mode de règlement à compter de la facture que vous recevrez en Mars 2023 (repas et garderie de Février), il vous suffit de renvoyer en mairie **avant le 27 Janvier 2023** :

- ⇒ Le mandat de prélèvement SEPA daté et signé
- ⇒ Votre relevé d'identité bancaire (RIB)

La souscription à ce nouveau mode de paiement peut par ailleurs se faire à tout moment.

### ↳ Quels sont les avantages ?

Un simple formulaire à remplir : adieu chèques, oublis, retards.... autant d'angoisses qui ne risquent plus de vous occasionner de lettre de rappel.

### ↳ En cas de changement de situation ?

Il est possible de revenir au système traditionnel sur simple demande de votre part.

L'autorisation de prélèvement automatique pour les factures mensuelles de cantine est reconduite automatiquement tous les ans.

Veillez bien à nous informer de toutes modifications.

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez-nous :  
Mairie de Bazouges la Pérouse – Tél. 02.99.97.44.11**

En cas d'erreur de facturation, la régularisation se fera sur la facture suivante.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

L'adjointe au Maire,  
**Nathalie BONDIGUEL**



